

Étude comparative des taxonomies vertes et intégration de l'agriculture - Executive Summary

Delphine Dirat, Mathilde Pouillot

Introduction

L'agriculture est à la fois une victime et une cause majeure des dérèglements environnementaux. Selon une étude récente, la chaîne agroalimentaire mondiale représenterait entre 26 % et 31 % des émissions globales de GES, confirmant ainsi l'ampleur de son impact environnemental (González & Smith, 2023)¹.

Afin d'allouer les capitaux nécessaires à la transformation de l'agriculture vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement, de nombreuses taxonomies vertes ont été mises en place par les acteurs publics (Etats, banques centrales, régulateurs)², à travers le monde. Ces taxonomies sont des outils qui permettent de définir et identifier les activités économiques considérées comme durables. Elles sont notamment utilisées pour diriger les investissements vers des projets durables, compatibles avec les objectifs environnementaux nationaux et mondiaux.

Sur plus de 50 taxonomies répertoriées, 37 prennent en compte l'agriculture, mais selon des modalités, des exigences et des méthodes d'évaluation très différentes. La Chaire Finagri a réalisé une étude afin d'analyser comment ces taxonomies intègrent et définissent l'agriculture durable. **L'étude met en lumière une forte hétérogénéité des approches, ne permettant**

pas d'offrir une définition homogène de l'agriculture durable. Elle fait le constat une grande diversité des activités agricoles éligibles aux différentes taxonomies, des référentiels scientifiques mobilisés ou encore des indicateurs utilisés. **Cette diversité rend difficile l'harmonisation et la comparabilité des pratiques agricoles, et peut, dès lors, freiner les investissements transfrontaliers dans l'agriculture**, révélant ainsi l'enjeu d'un cadre mondial plus cohérent pour flécher efficacement les investissements vers une agriculture durable.

Deux grands modèles de taxonomies

1. Taxonomies binaires

Les taxonomies vertes visent à définir de manière objective ce qui peut être considéré comme durable sur le plan environnemental, et, par contraste, ce qui ne l'est pas. Ce modèle, utilisé notamment par l'Union européenne, la Chine, le Mexique ou le Bangladesh, présente l'avantage de la clarté.

Néanmoins, elles présentent plusieurs inconvénients :

- Tout d'abord, ces taxonomies ne prennent pas en compte les trajectoires de transition des organisations. En ne valorisant que les activités considérées comme déjà durables, ces taxonomies excluent de facto les organisations « en transition », mais dont les activités ne sont pas encore "vertes/durables". Ceci concerne l'immense majorité des entreprises. Une étude de LSEG³ montre que seulement 0,4 % des entreprises

¹ González, A., & Smith, B. (2023). *Decarbonization of agriculture: The greenhouse gas impacts and profitability of emerging farming systems* (Document No. PMC10739617) [PDF]. *Environmental Research and Greenhouse Gases*, 3(c00031). National Center for Biotechnology Information.
<https://doi.org/10.XXXX/eg3c00031>

² Les États, institutions financières et régulateurs élaborent ces taxonomies avec le soutien d'experts scientifiques, d'agronomes, d'économistes et de consultants spécialisés, et mènent souvent des consultations publiques afin de garantir transparence, crédibilité technique et acceptabilité sociale.

³ LSEG. (2023). "Do No Significant Harm" and "Minimum Safeguards" in Practice: Navigating the EU Taxonomy Regulation. FTSE Russell.

https://www.lseg.com/content/dam/ftse-russell/en_us/documents/research/navigating-eu-taxonomy-regulation.pdf

cotées remplissent l'ensemble des critères de la taxonomie européenne (DNSH, garanties minimales, critères techniques) les classant comme « durables ».

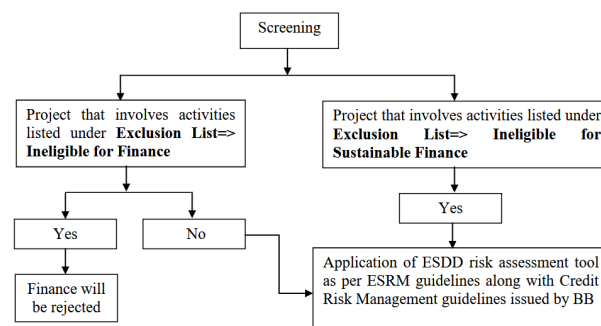
- Ensuite, cette approche peut décourager les organisations – notamment les PME – à investir dans leur propre transition si elles ne peuvent espérer aucune reconnaissance réglementaire de leurs efforts (BIS, 2021)⁴.
- Enfin, l'absence de classification claire pour les activités "non vertes ou intermédiaires" peut être interprétée comme un signal négatif, pouvant entraîner un assèchement des financements pour ces acteurs (Marchewitz et al., 2024⁵).

Encadré 1 : Exemple de la taxonomie du Bangladesh :

La taxonomie du Bangladesh applique une grille d'analyse stricte pour déterminer si une activité est « verte » ou non. Dans le secteur agricole, seules quelques pratiques peuvent être qualifiées de durables : à titre d'exemple, l'agriculture biologique est reconnue comme verte/durable uniquement si elle s'inscrit dans une logique de certification stricte ; l'agriculture de conservation doit démontrer une réduction mesurable des émissions de GES ou de l'érosion des sols ; de même, la gestion intégrée des cultures est considérée comme durable uniquement si elle limite drastiquement l'usage d'intrants chimiques. Ces critères ne prennent pas en compte les efforts de transition progressive, mais exigent des résultats immédiats et chiffrés, excluant ainsi la majorité des exploitations agricoles du pays encore en cours de transformation.

FIGURE 1 : PROCESSUS DE FILTRAGE DES PROJETS DANS LA TAXONOMIE VERTE DU BANGLADESH

Source : Bangladesh Bank, "Sustainable Finance Policy for Banks and Financial Institutions", p.11.



Ce schéma illustre la logique de filtrage binaire adoptée par la taxonomie du Bangladesh. Le processus repose sur deux listes d'exclusion : une première exclut totalement certains projets du financement bancaire, tandis qu'une seconde rend d'autres projets inéligibles au financement durable. Ce mécanisme impose une sélection stricte : un projet est soit exclu, soit potentiellement éligible, sans reconnaissance d'étapes intermédiaires. Cette approche ne permet pas de valoriser les efforts de transition ou les engagements progressifs vers la durabilité. Elle reflète une vision rigide, dans laquelle seuls les projets répondant immédiatement à des critères verts stricts peuvent accéder aux financements verts. Cela illustre l'une des limites des taxonomies binaires, souvent critiquées pour leur manque de flexibilité dans l'accompagnement des trajectoires de transition.

Même lorsqu'un projet échappe aux listes d'exclusion, il ne peut être classé comme « vert » qu'après une évaluation des risques environnementaux et sociaux, appelée **ESDD** (Environmental and Social Due Diligence). Ce processus, encadré par les **ESRM** (Environmental and Social Risk Management) Guidelines de la **Bangladesh Bank** (BB), vise à identifier tout risque jugé incompatible avec la durabilité. Il ne s'agit pas d'accompagner une trajectoire de progrès, mais de statuer, à un instant donné, sur l'éligibilité d'un projet à la catégorie « verte ». L'analyse ne tolère pas de zones grises : elle confirme ou exclut, renforçant ainsi la logique binaire de la taxonomie.

2. Taxonomies à feu tricolore ou taxonomies de transition

À l'inverse des taxonomies susmentionnées, ces taxonomies reconnaissent que certaines activités peuvent être partiellement durables si elles sont engagées dans une trajectoire d'amélioration.

Ce modèle distingue les activités non durables, en transition et durables. Cette classification s'appuie dans certains cas sur un système de code couleurs s'inspirant des feux tricolores : le rouge est utilisé pour signaler les activités non durables, le jaune pour les activités en transition et enfin, le vert pour les activités considérées comme durables. Cette approche, développée principalement en Asie, semble plus adaptée à la transition écologique qui nécessite des changements progressifs, coûteux et souvent complexes. La catégorie "en transition" permet de reconnaître et d'encourager les efforts de transformation, en tenant compte des contraintes

⁴ Bank for International Settlements (BIS). (2021). *Climate-related disclosures and the use of sustainability ratings*. Bank for International Settlements – CGFS Papers No. 73. Retrieved from <https://www.bis.org/publ/cgfs73.htm>

⁵ Marchewitz, L., Edler, D., & Neuhoﬀ, K. (2024). *Taxonomy reform to accelerate transition finance* (DIW Discussion Papers No. 2083). Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung (DIW Berlin). https://www.diw.de/documents/publikationen/73/diw_01.c.902603.de/dp2083.pdf

sectorielles et technologiques, et de mobiliser les capitaux privés nécessaire à la transition.

C’est le cas des taxonomies de l’ASEAN (Association des nations de l’Asie du Sud-Est), de la Malaisie ou de l’Australie.

Encadré 2 : Exemple de la Malaisie

La Malaisie propose une taxonomie climatique structurée en cinq catégories (C1 à C5), qui reflètent différents niveaux d’alignement avec les objectifs environnementaux. Elle constitue un exemple pertinent d’approche graduée, souvent qualifiée de « tricolore élargie ».

Les activités économiques sont évaluées selon deux dimensions : leur contribution directe à l’atténuation (GP1) ou à l’adaptation (GP2) au changement climatique, et leur alignement global avec les principes de non-nuisance environnementale (GP3) et d’amélioration continue (GP4).

Cette structuration permet de distinguer trois grands niveaux :

- **Climate Supporting** (C1-C2) : activités alignées avec les objectifs climatiques, qui remplissent les conditions de contribution à l’atténuation (GP1) ou à l’adaptation (GP2), tout en ne portant pas atteinte à l’environnement (GP3) ;
- **Transitioning** (C3) : activités en cours d’amélioration, qui respectent partiellement les critères mais montrent des efforts pour la transition (notamment via GP4 : Remedial Efforts to Promote Transition) ;
- **Watchlist** (C4-C5) : activités à surveiller, parfois alignées sur les objectifs GP1/GP2 mais ne respectant pas GP3 et sans engagements de transition.

Dans le secteur agricole, cette logique se traduit concrètement. Une exploitation intensive recourant à des intrants chimiques non maîtrisés pourrait être classée en **C3**, si elle engage un plan de transition : adoption de systèmes d’irrigation économes, réduction des émissions, ou suivi de la qualité des sols. En poursuivant ces efforts et en atteignant des standards élevés, elle pourrait accéder au statut **C2**, voire **C1** en cas d’adoption de pratiques régénératives ou d’obtention d’une certification environnementale reconnue.

Cette architecture flexible permet ainsi de reconnaître les efforts progressifs des acteurs tout en incitant à une amélioration continue et à une montée en ambition environnementale.

FIGURE 2 : CLASSIFICATION SELON LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE LA MALAISIE

Classification	Economic Activity (Transaction Level)		Overall Business	
	GP1	GP2	GP3	GP4
	Climate Change Mitigation	Climate Change Adaptation	No Significant Harm to the Environment	Remedial Efforts to Promote Transition
Climate Supporting	C1	GP1 or GP2 or both	✓	
Transitioning	C2	GP1 or GP2 or both	✗	✓
	C3	✗	✗	✓
Watchlist	C4	GP1 or GP2 or both	✗	✗
	C5	✗	✗	✗

Encadré 3 : Exemple de l’Indonésie :

La taxonomie indonésienne illustre une approche progressive et dynamique à travers le système dit des “traffic lights”, qui classe les activités agricoles en fonction de leur performance environnementale. Bien que la taxonomie ne soit pas encore finalisée, elle propose d’évaluer les projets agricoles selon leur contribution à la réduction des émissions de GES et à la protection des écosystèmes naturels. Les secteurs actuellement couverts incluent la foresterie et les plantations de palmiers à huile, tandis que les autres activités agricoles doivent être intégrées à partir de la version 3 prévue en 2026. Le système de feux tricolores permet aux exploitations de passer d’un statut « rouge » à « vert » à mesure qu’elles adoptent des pratiques plus durables, telles que la réduction de l’usage des engrais, la restauration des sols ou la protection de la biodiversité. Cette approche favorise ainsi l’incitation à la transition, en valorisant les trajectoires de progrès plutôt que les seuls états finaux.

Des objectifs environnementaux communs mais des moyens mobilisés hétérogènes

Malgré la diversité des approches, les objectifs environnementaux poursuivis sont communément partagés. Dans de nombreux cas, les organisations doivent prouver la contribution significative de leurs activités aux objectifs suivants

- **L’atténuation du changement climatique** : En cohérence avec les engagements climatiques de l’Accord de Paris, cet objectif contribue à la limitation les émissions de gaz à effets de serres issues de l’agriculture, via des pratiques plus sobres en énergie, une meilleure gestion des engrais azotés, ou encore l’élevage à faibles émissions. Certaines taxonomies (comme celle de la Malaisie ou du Canada) imposent des seuils d’émissions ou encouragent les

technologies bas carbone. D'autres, comme le Mexique, demandent des engagements de réduction progressive, s'appuyant sur les cadres méthodologiques des **SBTi**⁶.

- **Adaptation au changement climatique** : L'objectif est de renforcer la résilience des systèmes agricoles face aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, températures extrêmes, etc.). De nombreuses pratiques sont listées dans les différentes taxonomies : de la diversification des cultures, à la gestion des ressources en eau, ou l'introduction de variétés résistantes. Le Costa Rica, par exemple, met l'accent sur la polyculture et les pratiques de conservation des sols pour faire face à l'érosion et au stress hydrique.
- **Préservation des ressources naturelles** : Pour atteindre cet objectif, plusieurs taxonomies vertes agricoles imposent des mesures concrètes de protection des sols, de la biodiversité, des forêts et de l'eau. À titre d'exemple, la Colombie exige, dans certaines filières comme le café, l'adoption de pratiques agroécologiques telles que l'agroforesterie, les haies vives, ou encore la couverture végétale, afin de limiter l'érosion et maintenir les écosystèmes. Le Brésil, de son côté, conditionne l'éligibilité d'une activité agricole au respect de normes environnementales strictes, en particulier via l'obtention de certifications garantissant l'absence de déforestation dans les zones de production. Enfin, la taxonomie du Costa Rica impose des exigences spécifiques par culture (canne à sucre, ananas, café, riz, etc.) : qualité des plants, réduction des intrants chimiques, systèmes sylvopastoraux, conservation mesurable par imagerie satellite, ou encore agriculture circulaire.
- **Absence de dommages significatifs à d'autres objectifs environnementaux (DNSH)** : Le respect du principe **Do No Significant Harm** constitue un garde-fou essentiel dans certaines taxonomies (notamment celle de l'Union européenne). Il impose qu'une activité, pour être qualifiée de « verte », ne compromette pas d'autres objectifs environnementaux. Par exemple, une pratique visant à réduire les émissions de GES ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'eau ou de la biodiversité. Ce principe favorise une approche cohérente et

systémique de la durabilité environnementale.

Des critères techniques d'évaluation (indicateurs) peu harmonisés

Les taxonomies mobilisent des indicateurs/critères très variés, **ce qui ne permet pas d'offrir une définition homogène de l'agriculture durable et peut freiner les investissements transfrontaliers dans l'agriculture.**

L'étude des taxonomies révèle que les indicateurs utilisés sont à la fois qualitatifs (mise en place de politiques/pratiques agricoles, recours à des certifications, etc.) et quantitatifs (seuils d'émissions, volume d'eau utilisé, taux de matière organique dans les sols, etc.).

1. Indicateurs de moyens vs indicateurs d'impact

La majorité des taxonomies existantes mobilisent des indicateurs de moyen. Cela reflète une volonté d'accessibilité et de progressivité, en particulier dans les pays où la collecte de données d'impact est complexe ou coûteuse. Toutefois, cette prédominance peut être perçue comme moins exigeante sur le plan environnemental, car elle repose davantage sur l'intention que sur les résultats mesurables.

Indicateurs de moyens

Ils mesurent les efforts engagés : adoption de bonnes pratiques (comme la rotation des cultures, l'agroforesterie ou la réduction des intrants), obtention de certifications environnementales (type agriculture biologique ou commerce équitable), mise en œuvre de plans de transition vers des systèmes plus durables, et parfois engagements publics ou sectoriels à long terme.

Exemple du Bangladesh : La taxonomie du Bangladesh valorise l'adoption de bonnes pratiques comme l'agriculture biologique, la gestion intégrée des cultures ou l'agriculture de conservation. Elle ne fixe pas de seuils chiffrés, mais reconnaît les efforts engagés à travers des démarches de certification, l'usage réduit d'intrants ou l'existence de plans de gestion durable, illustrant une approche plus souple, centrée sur les intentions de transition.

Indicateurs d'impact

Ils mesurent les effets concrets : réduction mesurée des émissions de gaz à effet de serre, économies d'eau documentées, amélioration de la biodiversité (par la présence d'espèces indicatrices ou

⁶ les **SBTi** (Science Based Targets initiative) permettent de fixer des objectifs de réduction des émissions alignés sur les trajectoires climatiques internationales. Leur intégration dans les taxonomies assure une meilleure cohérence avec les engagements de l'Accord de Paris.

l'augmentation de la couverture végétale), amélioration de la qualité des sols ou baisse de la pollution chimique.

Exemple de la Malaisie : La taxonomie de Malaisie exige que les projets agricoles démontrent une contribution tangible à la durabilité environnementale, à travers des indicateurs comme la diminution des émissions ou la hausse de la teneur en carbone organique des sols, sans toutefois fixer de seuils chiffrés. L'évaluation repose sur une cohérence avec les objectifs climatiques nationaux et sur la capacité des acteurs à fournir des données environnementales fiables et vérifiables.

Articulation des deux

Exemple du Mexique : La taxonomie du Mexique combine les deux logiques d'évaluation : elle exige à la fois l'adoption de pratiques agricoles durables et la mesure de leurs effets environnementaux concrets. Par exemple, elle valorise des techniques comme le semis direct, l'utilisation d'engrais organiques, ou encore la gestion intégrée des cultures, qui doivent être mises en œuvre de manière vérifiable. En parallèle, elle mobilise des Critères d'Évaluation Technique (CET), qui servent à évaluer les résultats environnementaux attendus : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la structure des sols, maintien de la couverture végétale ou préservation de la biodiversité. Cette double approche permet de lier les moyens mis en œuvre et les impacts mesurés, renforçant la crédibilité de la classification verte.

2. Focus sur les indicateurs relatifs à l'eau et aux sols

L'eau et les sols sont deux éléments fondamentaux dans l'évaluation environnementale des pratiques agricoles, car ils reflètent à la fois l'intensité de l'exploitation, la résilience des écosystèmes, et la durabilité à long terme.

a. Les indicateurs relatifs à l'eau :

En raison des tensions croissantes sur les ressources hydriques, l'eau occupe une place centrale dans les critères d'évaluation des taxonomies agricoles. Le **volume d'eau utilisé par hectare** est un indicateur courant, mobilisé par des pays comme le Ghana, le Bangladesh ou le Mexique, qui évaluent la performance environnementale en lien avec l'efficacité de l'irrigation. D'autres taxonomies, telles que celles de Colombie ou du Costa Rica, privilégient l'adoption de systèmes économes comme **l'irrigation goutte-à-goutte**, ou imposent des **infrastructures de rétention des eaux de**

pluie. La **qualité des ressources hydriques** est aussi considérée, par exemple au Brésil, via le suivi de la pollution des nappes par les intrants chimiques. Enfin, certaines taxonomies comme celle du Vietnam introduisent des **critères de résilience**, en valorisant des cultures adaptées au stress hydrique.

b. Les indicateurs relatifs aux sols :

La santé et qualité des sols constituent un autre pilier fondamental de l'agriculture durable, mais leur traitement reste très inégal selon les pays. Plusieurs taxonomies, comme celles du Canada, de la Climate Bond Initiative (CBI) ou de la Malaisie, utilisent la **teneur en matière organique** comme indicateur-clé de fertilité et de capacité de séquestration du carbone. En Inde, on valorise les **pratiques limitant l'érosion**, comme le non-labour ou les cultures de couverture, tandis que la Colombie exige l'implantation de haies vives et la couverture végétale permanente dans certaines filières. Toutefois, l'absence de méthodologie commune rend difficile la comparaison de ces approches à l'échelle internationale.

Les exigences minimales environnementales et sociales : DNSH et MSS

La majorité des taxonomies intègrent également des principes transversaux visant à garantir une cohérence globale des projets dits durables. Parmi eux, deux éléments sont devenus incontournables : le principe **DNSH (Do No Significant Harm)** et les **MSS (Minimum Social Safeguards)**.

Le principe DNSH impose qu'une activité, même si elle contribue positivement à un objectif environnemental principal (comme la réduction des émissions de GES), ne porte pas atteinte de manière significative aux autres objectifs environnementaux. Par exemple, un projet de production d'agrocultures peut être bénéfique en matière de décarbonation, mais s'il provoque une déforestation massive ou une pollution des ressources hydriques, il ne pourra être qualifié de durable selon ce principe. **Le DNSH agit donc comme un garde-fou contre les externalités négatives et incite à une approche systémique des enjeux environnementaux.** Le respect de ce principe se mesure généralement par l'atteinte d'indicateurs, souvent assez similaires aux indicateurs utilisés pour mesurer la contribution significative à un objectif environnemental.

De leur côté, les MSS assurent que les activités économiques classées comme vertes respectent également un socle minimal de normes sociales, en lien avec les conventions fondamentales de l'OIT

(Organisation internationale du travail). Cela inclut notamment le respect des droits humains, l'égalité de traitement entre les travailleurs, l'interdiction du travail forcé ou infantile, ainsi que la consultation des communautés locales affectées par un projet.

Ces deux principes transversaux ne sont pas des objectifs en soi, mais des conditions de qualification : une activité peut être techniquement durable, mais si elle viole l'un de ces principes, elle ne pourra pas être reconnue comme telle. Ils jouent ainsi un rôle crucial dans la crédibilité et l'intégrité des taxonomies vertes, en garantissant une durabilité à la fois environnementale, sociale et éthique.

Évaluer la durabilité : quels mécanismes de vérification ?

Pour garantir la crédibilité des activités classées comme durables, les taxonomies vertes s'appuient sur des mécanismes de vérification plus ou moins exigeants, combinant preuves techniques, référentiels externes et cadres d'évaluation normatifs. On peut distinguer cinq grandes modalités de vérification, souvent articulées entre elles.

Preuves documentaires.

Plusieurs taxonomies exigent des **preuves matérielles et géolocalisées attestant de la mise en œuvre effective des bonnes pratiques agricoles**. La taxonomie du Mexique, par exemple, impose dans la culture du maïs la transmission de photographies horodatées d'infrastructures spécifiques (zone de stockage des déchets, systèmes d'irrigation, équipements pour compostage), ainsi que des justificatifs d'usage d'intrants organiques ou de techniques durables comme le semis direct. De son côté, l'Indonésie exige des preuves documentées sur la gestion des déchets agricoles ou sur l'installation de systèmes de traitement des effluents dans les exploitations. Cette approche permet un contrôle aisé par les autorités compétentes, notamment via des systèmes d'information géographique (SIG) intégrés.

Labels et certifications environnementales

Plusieurs taxonomies vertes intègrent ou s'appuient sur des labels environnementaux reconnus pour attester du respect des critères de durabilité. C'est par exemple le cas en Colombie, où des certifications comme *Rainforest Alliance*, *UTZ* ou *Global GAP* sont exigées dans certaines filières agricoles (notamment le café) pour garantir des

pratiques respectueuses des écosystèmes : agroforesterie, préservation de la biodiversité, réduction des intrants chimiques. De même, au Brésil, la taxonomie valorise l'obtention de certifications environnementales comme preuve d'absence de déforestation, en particulier dans les zones sensibles comme l'Amazonie. Le Costa Rica, quant à lui, intègre la certification comme l'un des critères clés de ses pratiques agricoles avancées – notamment pour des productions comme l'ananas ou le riz – permettant d'atteindre les niveaux les plus exigeants de sa classification.

Ces labels (ex. : *Global GAP*, *Rainforest Alliance*, *Fair Trade*) jouent un rôle central dans l'évaluation des projets agricoles, en fournissant une preuve externe, standardisée et vérifiable de conformité aux objectifs environnementaux. Ils facilitent ainsi la mise en place des taxonomies vertes et renforcent la crédibilité des trajectoires de durabilité auprès des financeurs et régulateurs.

Systèmes de reporting obligatoires

Certaines taxonomies intègrent des dispositifs de **Monitoring, Reporting and Verification** (MRV), imposant aux exploitants agricoles un suivi régulier et encadré des indicateurs de durabilité. Le Canada, par exemple, dispose d'un portail d'indicateurs agrienvironnementaux (AgriEnvironmental Indicators, AEI), géré par Agriculture and AgriFood Canada, qui permet de suivre des indicateurs clés liés à la gestion de l'eau, des sols, de l'air, de la biodiversité et des pratiques agricoles. Le Vietnam a mis en place un cadre national MRV pour l'agriculture, notamment dans les régions rizicoles affectées par le changement climatique. Le Rwanda, de son côté, a mis en place un portail numérique sectoriel destiné à assurer un suivi structuré et informatisé des engagements climatiques agricoles. Bien que ce suivi automatisé ne soit pas une exigence formelle de la taxonomie, il renforce sa mise en œuvre concrète en facilitant la collecte, la vérification et la traçabilité des données liées aux activités agricoles durables. Ces systèmes, souvent soutenus par des technologies de collecte de données – comme les portails numériques, les capteurs environnementaux, l'imagerie satellite ou les déclarations en ligne des producteurs –, facilitent la transparence, la redevabilité et la centralisation des preuves, tout en nourrissant les politiques publiques fondées

sur des données fiables et actualisées. *Audits indépendants*

Certaines taxonomies imposent la **réalisation d'audits externes** par des **organismes tiers accrédités**. C'est le cas dans des pays comme le **Kazakhstan**, le **Sri Lanka** ou encore dans le cadre du **Climate Bonds Initiative (CBI)**. Ces audits portent sur la **performance environnementale réelle des projets** (émissions évitées, qualité de l'eau, conformité des infrastructures), ainsi que sur la bonne application des engagements pris par l'exploitant. Cette procédure permet une validation rigoureuse des projets, tout en assurant la **neutralité et l'objectivité du processus de qualification**

Alignement sur les SBTi et les normes ISO⁷

Enfin, certaines taxonomies adoptent une approche normative en s'alignant sur des standards internationaux de gouvernance environnementale. Plusieurs pays d'Amérique latine (Mexique, Chili) ou d'Asie du Sud-Est (Malaisie, Philippines) s'inspirent des référentiels de la **Science Based Targets initiative (SBTi)** pour fixer des trajectoires de décarbonation compatibles avec l'Accord de Paris.

Un exemple particulièrement structurant est celui du Ghana, qui a intégré les normes ISO 14064 (quantification et vérification des émissions de GES) et ISO 14001 (management environnemental) comme référentiels obligatoires dans sa taxonomie verte. Ce choix permet de garantir une traçabilité rigoureuse des données environnementales, d'assurer l'amélioration continue des exploitations agricoles, et de favoriser leur reconnaissance par les investisseurs étrangers, notamment ceux soumis à des exigences ESG strictes.

Encadré 4 : La culture du maïs au Mexique

La taxonomie verte du Mexique propose une approche détaillée pour certaines filières stratégiques, notamment celle du maïs, qui fait l'objet de Critères d'Évaluation Technique (CET) spécifiques. Cette culture est encadrée par un ensemble de conditions géographiques, de pratiques agricoles obligatoires et de mécanismes de vérification :

- L'exploitation doit être localisée dans une zone officiellement désignée comme agricole, vérifiée par données spatiales (SIG), ce qui permet de garantir une compatibilité avec les politiques d'occupation du sol.
- Une zone de stockage des déchets (agricoles, organiques, plastiques) doit être identifiée et vérifiable par preuve photographique.
- L'agriculteur doit adopter au moins deux pratiques durables parmi les suivantes :
 - o Semis direct,
 - o Utilisation d'engrais organiques,
 - o Agroforesterie
 - o Ou obtention d'une certification environnementale reconnue

Ces critères visent à concilier exigences environnementales et adaptabilité au terrain, tout en permettant un suivi vérifiable par audit ou déclaration via les canaux institutionnels.

Conclusion

L'analyse des taxonomies vertes appliquées à l'agriculture révèle une grande hétérogénéité des approches nationales, tant dans la structuration des modèles (binaires, transitionnels, progressifs) que dans la définition des critères techniques. Si la plupart poursuivent des objectifs convergents – réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, préservation des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité), ou encore lutte contre la déforestation –, les modalités d'éligibilité, les niveaux d'exigence, la couverture des sous-secteurs agricoles et les dispositifs de vérification diffèrent fortement d'un pays à l'autre.

Certaines taxonomies adoptent une logique binaire, ne reconnaissant que les activités déjà alignées avec les objectifs environnementaux, au risque d'exclure les acteurs engagés dans des trajectoires de transition. D'autres introduisent des approches plus graduelles, intégrant des niveaux intermédiaires de performance, des plans d'action ou des efforts correctifs. Cette diversité se reflète aussi dans les indicateurs mobilisés : certaines taxonomies privilégient des marqueurs de moyens (bonnes pratiques agricoles, certifications), tandis que d'autres s'appuient sur des résultats mesurables (réduction des émissions, amélioration de la biodiversité, économie d'eau). Enfin, les mécanismes de vérification – allant de simples preuves documentaires à des audits tiers indépendants, en

⁷ Les normes ISO (notamment ISO 14001 sur le management environnemental et ISO 14064 sur les émissions de GES) offrent un cadre standardisé pour assurer la traçabilité, la fiabilité et la vérification des performances environnementales. Elles sont utilisées dans certaines taxonomies pour renforcer la crédibilité des données.

passant par des systèmes de reporting numérique – jouent un rôle central dans la crédibilité et l’opérationnalisation des taxonomies. Or, leur niveau de rigueur, leur fréquence et leur ancrage institutionnel varient largement selon les contextes, limitant la comparabilité et créant des asymétries d’interprétation.

Dans un contexte de pression croissante pour verdir les flux financiers et accompagner la transition

agricole, la construction de taxonomies robustes, lisibles et comparables constitue un levier stratégique pour orienter efficacement les investissements durables. Cette dynamique appelle également un renforcement du dialogue entre États et une meilleure interopérabilité des cadres, notamment pour les filières agricoles partagées, afin de réduire les frictions réglementaires, faciliter la reconnaissance mutuelle des standards et accélérer la mobilisation de capitaux à l’échelle internationale.

Bibliographie

ABi. (2023). *Green Taxonomy Framework for aBi Finance*.

Afrique du Sud – National Treasury of South Africa & IFC. (mars 2022). *South African Green Finance Taxonomy : 1st edition*.

AIFC & GFC. (novembre 2023). *Green finance market in Kazakhstan*.

Arabie Saoudite – Ministère de la Finance. (mars 2024). *Kingdom of Saudi Arabia: Green Financing Framework*.

Argentine – Ministère de l’Economie. (novembre 2023). *Argentina’s Sustainable Finance Framework*.

Arménie – European Bank for Reconstruction and Development. (2023). *Developing green taxonomy in Armenia*.

Disponible sur : <https://ebrdgeff.com/armenia/developing-green-taxonomy-in-armenia/>

Arménie – World Bank Group. (novembre 2024). *Country Climate and Development Report : Armenia*.

ASEAN Taxonomy Board. (avril 2024). *ASEAN Taxonomy for Sustainable Finance : Version 3*.

Australie – Australian Government – Department of the Treasury. (2024). *Sustainable finance : Taxonomy*.

Disponible sur : <https://treasury.gov.au/policy-topics/banking-and-finance/sustainable-finance/taxonomy>

Australie – Australian Government : The Treasury. (juin 2024). *Sustainable Finance Roadmap*.

Australie – Australian Sustainable Finance Institute. (juin 2024). *Developing an Australian Sustainable Finance Taxonomy – Initial Phase*.

Azerbaïdjan – Central Bank of the Republic of Azerbaijan. (novembre 2024). *The Green Taxonomy*.

Bangladesh – Bangladesh Bank Sustainable Finance Department. (décembre 2020). *Bangladesh Finance Policy for Banks and Financial Institutions*.

Bhoutan – Köhler, M. (The Greenwerk). (mai 2024). *Green Finance Taxonomy Bhutan*.

BIOFIN. (18 avril 2024). *Championing green finance in Zambia : BIOFIN hosts green taxonomy validation workshop*.

Disponible sur : <https://www.biofin.org/news-and-media/championing-green-finance-zambia-biofin-hosts-green-taxonomy-validation-workshop>

Brésil – Secretaria de Política Econômica, Ministério de Fazenda, Governo Federal. (décembre 2023). *Sustainable Taxonomy of Brazil*.

CBI. (septembre 2021). *Climate Bonds Taxonomy*.

CBI. (juin 2023). *Thailand Taxonomy : Phase I*.

CBI & Centre for Sustainable Finance. (2024). *Developing a Sustainable Finance Taxonomy for Aotearoa New Zealand*.

Chili – Ministerio d’Hacienda. (août 2023). *Construyendo un lenguaje común para la sostenibilidad : Estructura del Sistema de Clasificación o Taxonomía de actividades Económicas Medioambientalmente Sostenible para Chile.*

Chili – Ministerio d’Hacienda. (novembre 2025). *Building a common language for sustainability in Chile : Taxonomy of environmentally sustainable activities.*

Chine – OECD Green Finance and Investment. (octobre 2020). *Developing Sustainable Finance Definitions and Taxonomies.*

Colombie – Ministerio d’Hacienda y Crédito Público. (11 avril 2022). *Taxonomía verde Colombia permitirá identificar qué proyectos aportarán en el cumplimiento de las metas ambientales.*
Disponiblesur :
<https://www.minhacienda.gov.co/w/taxonomia-verde-colombia-permitira-identificar-que-proyectos-aportaran-en-el-cumplimiento-de-las-metas-ambientales>

Corée du Sud – Shin & Kim. (janvier 2022). *The Korean Green Taxonomy (K-Taxonomy) : Guideline and Its Implications.*

Costa Rica – Ministerio de Ambiente y Energía. (août 2024). *Taxonomía de Finanzas sostenibles Costa Rica.*

Côte d’Ivoire – International Monetary Fund. (12 novembre 2024). *Government of Côte d’Ivoire collaborates with international financial institutions, development partners, and private sector to catalyze climate finance.*
Disponiblesur :
<https://www.imf.org/en/News/Articles/2024/11/12/pr-24414-gov-of-cote-divoire-collabs-int-fin-institutions-dev-partners-priv-sec-catalyze-clim-fin>

Côte d’Ivoire – Ministère des Finances. (2024). *Taxonomie verte de la Côte d’Ivoire.*
Disponiblesur : <https://finance.mnv-cotedivoire.ci/Taxonomie-CotedIvoire>

Equateur – BASE – Basel Agency for Sustainable Energy. (2023). *Building a green taxonomy for financial institutions in Ecuador.*
Disponiblesur :
<https://energy-base.org/projects/building-a-green-taxonomy-for-financial-institutions-in-ecuador/>

Géorgie – National Bank of Georgia. (2022). *Sustainable Finance Taxonomy for Georgia.*

Ghana – Ministry of Finance. (octobre 2024). *Ghana Green Finance Taxonomy : Guiding Investments towards a Sustainable and Climate-Resilient Economy.*

Inde – Mongabay India. (février 2025). *Taxonomy for climate finance remains the missing link in India’s green transition.*
Disponiblesur :
<https://india.mongabay.com/2025/02/taxonomy-for-climate-finance-remains-the-missing-link-in-indias-green-t-ransition/>

Indonésie – Otoritas Jasa Keuangan. (20 janvier 2022). *Indonesia Green Taxonomy.*
Disponiblesur :
<https://keuanganberkelanjutan.ojk.go.id/keuanganberkelanjutan/en/newsmedia/detailpressconference/3361/indonesia-green-taxonomy>

Indonésie – Otoritas Jasa Keuangan. (20 février 2024). *Indonesia Taxonomy for Sustainable Finance (TKBI) – Version 2.*
Disponiblesur :
<https://keuanganberkelanjutan.ojk.go.id/keuanganberkelanjutan/en/newsmedia/detailnews/3790/indonesia-taxonomy-for-sustainable-finance-tkbi-version-2>

Indonésie – Otoritas Jasa Keuangan & Sustainable Finance Indonesia. (2022). *Indonesia Green Taxonomy.*

Israël – Ministère de la Protection de l’environnement. (juillet 2024). *La taxonomie israélienne pour le classement des activités économiques durables – Version atténuation.*

Japon – OECD Green Finance and Investment. (octobre 2020). *Developing Sustainable Finance Definitions and Taxonomies.*

Jordanie – Climate & Company. (2022). *Green Taxonomy for Jordan*.

Disponible sur : <https://climateandcompany.org/projects/green-taxonomy-jordan/>

Kazakhstan - Astana International Financial Centre. (2021). *Green taxonomy of the Republic of Kazakhstan*.

Disponible sur : <https://www.greenfinanceplatform.org/sites/default/files/2022-05/Green%20Taxonomy%20Kazakhstan.pdf>

Kenya - Central Bank of Kenya, European Investment Bank, IKI & Federal Ministry for Economic Affairs and Climate Action. (mars 2024). *Kenya Green Finance Taxonomy*.

Malaisie - Bank Negara Malaysia. (avril 2021). *Climate Change and Principle-based Taxonomy*.

Maroc - Aujourd'hui le Maroc. (29 avril 2024). *Investissement : Le Maroc se lance dans la taxonomie verte*.

Disponible sur : <https://aujourd'hui.ma/economie/investissement-le-maroc-se-lance-dans-la-taxonomie-verte>

Maroc - L'Opinion. (30 avril 2024). *Finance Climat 2030 : Le Maroc trace la voie vers une économie verte*.

Disponible sur :

https://www.lopinion.ma/Finance-Climat-2030-Le-Maroc-trace-la-voie-vers-une-economie-verte_a58088.html

Maroc - Les Éco. (6 mai 2024). *Environnement : La taxonomie verte, pierre angulaire d'une finance climat structurée*.

Disponible sur :

<https://leseco.ma/business/environnement-la-taxonomie-verte-pierre-angulaire-dune-finance-climat-structuree.html>

Mexique - Secretaría de Hacienda y Crédito Público (SHCP). (mars 2023). *Taxonomía Sostenible de México*.

Mongolie - Mongolian Sustainable Finance Association. (2019). *Green taxonomy of Mongolia*.

Disponible sur :

https://www.sbfnetwork.org/wp-content/assets/policy-library/1270_Mongolia_Green_Taxonomy_2019_MSFA.pdf

Mongolie - Sustainable Banking and Finance Network. (2020). *Necessary ambition: How low-income countries are adopting sustainable finance to address climate and economic risks*.

Disponible sur :

https://www.sbfnetwork.org/wp-content/uploads/pdfs/Necessary_Ambition/SBN_Necessary_Ambition_Report_2020_final_webversion.pdf

Nouvelle-Zélande - Ministry for the Environment of New Zealand. (2023). *Sustainable finance taxonomy for New Zealand*.

Disponible sur :

<https://environment.govt.nz/what-government-is-doing/areas-of-work/climate-change/meeting-the-costs-of-our-climate-action/sustainable-finance-taxonomy-for-new-zealand/>

Nouvelle-Zélande - CBI & Centre for Sustainable Finance. (2024). *Developing a Sustainable Finance Taxonomy for Aotearoa New Zealand : Key design recommendations prepared for the Minister for Climate Change by an Independent Technical Advisory Group*.

Ouganda - Green Narratives Uganda. (30 juin 2023). *Uganda embarks on development of a national green taxonomy*.

Disponible sur : <https://greennarrativesug.org/uganda-embarks-on-development-of-a-national-green-taxonomy/>

Ouzbékistan - World Bank Group & République d'Ouzbékistan. (décembre 2023). *Guidance Note on Uzbekistan Green Taxonomy*.

Pakistan - Institute of Strategic Studies Islamabad. (mars 2025). *Pakistan's National Green Taxonomy : Framework and Integration*.

Paraguay - Ministerio de Economía y Finanzas. (2024). *Taxonomía Verde de Paraguay*.

Pays-Bas - OECD Green Finance and Investment. (octobre 2020). *Developing Sustainable Finance Definitions and Taxonomies*.

Pérou - CBI. (2022). *Peru Sustainable Finance : State of the Market 2022*.

Philippines - Financial Sector Forum. (2023). *Philippine Sustainable Finance Taxonomy Guidelines*.

Royaume-Uni - HM Treasury. (novembre 2024). *UK Green Taxonomy : Consultation*.

Royaume-Uni - Green Technical Advisory Group & Green Finance Institute. (octobre 2022). *GTAG : Advice on the development of a UK Green Taxonomy*.

Russie - Gouvernement de la Fédération de Russie. (21 septembre 2021). *Décret n°1587 sur l'approbation des critères de projets verts et taxonomie.*

Disponible sur : <https://www.publication.pravo.gov.ru/Document/View/0001202109240043>

Russie - Climate Bonds Initiative & VEB.RF. (9 novembre 2021). *Joint media release : Russian green taxonomy launched.*

Disponible sur : <https://www.climatebonds.net/files/releases/joint-media-release-russian-green-taxonomy-20211109-final.pdf>

Rwanda - Republic of Rwanda. (octobre 2024). *Rwanda Green Taxonomy : Executive Summary.*

Rwanda - Ministry of Finance and Economic Planning & Ministry of Environment. (2024). *Rwanda Green Taxonomy : Annex II.*

Sénégal - Green Finance Review. (29 octobre 2023). *Sénégal : Présentation du projet d'élaboration d'une taxonomie verte.*

Disponible sur :

<https://greenfinancereview.com/2023/10/29/senegal-presentation-du-projet-delaboration-dune-taxonomie-verte/>

Sénégal - Climate & Company. (2023). *Development of a green finance taxonomy in Senegal.*

Disponible sur : <https://climateandcompany.org/projects/development-of-a-green-finance-taxonomy-in-senegal/>

Singapour - Green Finance Industry Taskforce. (décembre 2023). *Singapore-Asia Taxonomy for Sustainable Finance : 2023 Edition.*

Sri Lanka - Central Bank of Sri Lanka. (mai 2022). *Sri Lanka.*

Taiwan - Financial Supervisory Commission. (11 janvier 2023). *FSC releases Taiwan sustainable taxonomy to promote green finance.*

Disponible sur :

https://www.fsc.gov.tw/en/home.jsp?id=74&parentpath=0.2&mcustomize=multimessage_view.jsp&dataserno=202301110004&dtable=Bulletin

Taiwan - Financial Supervisory Commission. (août 2023). *Taiwan Sustainable Taxonomy.*

Disponible sur :

<https://www.fsc.gov.tw/uploaddowndoc?file=Bulletin/202308041549191.pdf&filedisplay=Taiwan+Sustainable+Taxonomy.pdf&flag=doc>

Thaïlande - Bank of Thailand. (juin 2023). *Thailand taxonomy - Phase 1.*

Disponible sur : <https://www.bot.or.th/en/financial-innovation/sustainable-finance/green/Thailand-Taxonomy.html>

Turquie - Ministry of Environment, Urbanization and Climate Change of Türkiye. (juin 2023). *Preparation of Türkiye's green taxonomy - Draft document.*

Disponible sur : <https://iklim.gov.tr/db/english/dokumanlar/preparation--8230-2104-20230622095331.pdf>

Turquie - Narter Law. (2023). *Draft regulation on Türkiye green taxonomy.*

Disponible sur : <https://www.narterlaw.com/en/draft-regulation-on-turkiye-green-taxonomy/>

Turquie - Esin Attorney Partnership. (2 octobre 2024). *Türkiye's green taxonomy regulation on the way.*

Disponible sur : <https://www.esin.av.tr/2024/10/02/turkiyes-green-taxonomy-regulation-on-the-way/>

Union européenne - European Commission. (juin 2023). *A User Guide to Navigate the EU Taxonomy for sustainable activities.*

Union européenne - OECD Green Finance and Investment. (octobre 2020). *Developing Sustainable Finance Definitions and Taxonomies.*

Ukraine - UNDP. (2022). *Report : Green Taxonomy in Ukraine.*

Zambie - BIOFIN. (18 avril 2024). *Championing green finance in Zambia : BIOFIN hosts green taxonomy validation workshop.*

Disponible sur :

<https://www.biofin.org/news-and-media/championing-green-finance-zambia-biofin-hosts-green-taxonomy-validation-workshop>

Zambie - Marchewitz, L., Edler, D., & Neuhooff, K. (2024). *Taxonomy reform to accelerate transition finance (DIW Discussion Papers No. 2083).*

Disponible sur : https://www.diw.de/documents/publikationen/73/diw_01.c.902603.de/dp2083.pdf

Zambie - González, A., & Smith, B. (2023). *Decarbonization of agriculture: The greenhouse gas impacts and profitability of emerging farming systems* (Document No. PMC10739617).

Disponible sur : <https://doi.org/10.XXXX/eg3c00031>

Documents transversaux :

i Bank for International Settlements (BIS). (2021). *Climate-related disclosures and the use of sustainability ratings* (CGFS Papers No. 73). Bank for International Settlements. <https://www.bis.org/publ/cgfs73.htm>

i González, A., & Smith, B. (2023). *Decarbonization of agriculture: The greenhouse gas impacts and profitability of emerging farming systems* (Document No. PMC10739617). *Environmental Research and Greenhouse Gases*, 3(c00031). National Center for Biotechnology Information. <https://doi.org/10.XXXX/eg3c00031>

i LSEG. (2023). *“Do No Significant Harm” and “Minimum Safeguards” in Practice: Navigating the EU Taxonomy Regulation.* FTSE Russell. https://www.lseg.com/content/dam/ftse-russell/en_us/documents/research/navigating-eu-taxonomy-regulation.pdf